

4.—Soumis et lu un extrait des minutes d'une assemblée de la Commission de la Voirie qui demande de faire placer les boîtes de service dans la partie en goudron des trottoirs, de façon à ne pas entamer les dalles de pierre.

Le surintendant fait rapport que les boîtes de service sont placées dans les dalles de pierre afin, lorsqu'il faut faire des travaux ou des réparations dans ces boîtes, de sauver le coût du renouvellement du goudron qui serait plus coûteux que celui du remplacement des dalles.

Déposé sur le bureau.

5.—Sont reçues les soumissions suivantes pour la confection des pantalons et gilets (*vests*) d'hiver, pour les inspecteurs:

J. & A. Normandin, pantalons et gilets	\$8.00
A. Langlois, pantalons et gilets	7.35
Desroches Frères, pantalons et gilets	8.50
Campbell Mfg Co., pantalons et gilets	\$8.00 à \$10.70

Sur proposition de M. l'échevin Lévesque, il est

Résolu: D'adjuger à M. A. Langlois le contrat pour la confection des pantalons et gilets (*vests*) à raison de \$7.35, pourvu qu'il fournisse le même matériel que celui représenté par l'échantillon déposé à l'Aqueduc.

Ajournement.

FRANK DOWD,

Secrétaire.

COMMISSION DE LA VOIRIE

*Compte rendu de l'assemblée du 2 novembre
(assemblée ajournée)*

Sont présents: MM. les échevins Larivière, président, Leclaire, White, Giroux, O'Connell et J.-B.-A. Martin.

DELEGATION

1.—M. P. Denis se présente devant la Commission au nom des citoyens de la rue Rachel et objecte à la nouvelle ligne projetée par la "Montreal Street Railway Co." à l'assemblée de cette Commission, tenue le 30 octobre.

Résolu: Que la résolution adoptée le 30 octobre dernier soit suspendue.

RAPPORTS

2.—*Résolu:* De présenter au Conseil un rapport recommandant qu'un montant de \$20,000 soit affecté à la mise en opération de la carrière de la Corporation, à Outremont, afin de se procurer toute la pierre nécessaire pour commencer à très bonne heure, le printemps prochain, les travaux de macadamisation.

3.—Sur proposition de M. l'échevin Leclaire, il est

Résolu: De présenter au Conseil un rapport demandant l'autorisation d'opérer le virement d'un montant de \$130, du crédit affecté à la construction d'un trottoir permanent sur le côté Ouest de la rue Saint-Urbain, au Sud de la rue Marie-Anne, et d'appliquer ledit montant à la confection d'un trottoir permanent sur le côté Nord de la rue Rachel, depuis le No 331 jusqu'à la ruelle vers l'Est, conformément aux dispositions de la Charte et à ses amendements. Une moitié du coût des travaux est payable par le propriétaire et l'autre moitié par la Ville.

4.—*Résolu:* De présenter au Conseil un rapport demandant l'autorisation d'opérer le virement d'un montant de \$450 du crédit affecté à la construction d'un trottoir permanent à l'angle Nord-Est des rues Darling et Sainte-Catherine, et d'appliquer ledit montant à la confection d'un trottoir permanent à l'angle Nord-ouest des rues Sainte-Catherine et Darling, conformément aux dispositions de la Charte et à ses amendements. Une moitié du coût des travaux est payable par le propriétaire et l'autre moitié par la Ville.

5.—*Résolu:* De présenter au Conseil un rapport recommandant qu'un montant de \$198 soit affecté à la confection d'un trottoir permanent, en dalles et goudron, en face des Nos 3963 à 3979 rue Notre-Dame, conformément aux dispositions de la Charte et à ses amendements. Une moitié du coût des travaux est payable par le propriétaire et l'autre moitié par la Ville.

4.—Submitted and read an extract from the minutes of a meeting of the Road Committee asking that stop cock boxes be placed in the coaltar part of the sidewalks, so as to protect the flag stones.

The Superintendent reported that the boxes are put in the flagstones, so that whenever the boxes have to be dug it saves the cost of renewing the coaltar which would be more costly than relaying the flagstone.

Laid on the table.

5.—Tenders for winter pants and vests, for the inspectors were received from the following parties:

J. & A. Normandin, pants and vests	\$8.00
A. Langlois, pants and vests	7.35
Desroches frères, pants and vests	8.50
Campbell Mfg Co., pants and vests	\$8.00 to \$10.70

On motion of Ald. Lévesque, it was

Resolved: To award the contract to A. Langlois, at \$7.35 for pants and vests, provided he supplies the same material as the department's sample.

Adjourned.

FRANK DOWD,

Secretary.

ROAD COMMITTEE

Report of Adjourned Meeting held the 2nd of November.

Present: Ald. Larivière, chairman, Leclaire, White, Giroux, O'Connell and J. B. A. Martin.

DELEGATION.

1.—M. P. Denis appeared before the Committee on behalf of citizens from Rachel street, and objected to the new proposed route, submitted by the Montreal Street Railway Co. to this Committee's meeting, held the 30th of October.

Resolved: That the resolution adopted, the 30th of October last be suspended.

REPORTS.

2.—*Resolved:* That a report be made to Council recommending that a sum of \$20,000 be voted for the operating of the Corporation quarry, at Outremont, in order to have all the necessary broken stone, ready for commencing early next spring, for macadamizing work.

3.—On motion of Ald. Leclaire, it was

Resolved: That a report be made to Council asking authority to vary a sum of \$130, from appropriation voted for the laying of a permanent sidewalk on the West side of St. Urbain street, South of Marie-Anne street, and apply said amount to pay for a permanent sidewalk to be constructed on the North side of Rachel street, from No. 331 to the lane eastward, according to the provisions of the City Charter and its amendments. One half of the cost payable by the proprietor and the other half by the City.

4.—*Resolved:* That a report be made to Council asking authority to vary a sum of \$450 from appropriation for the laying of a permanent sidewalk, North-east corner of Darling and Ste. Catherine streets, and apply said amount to a permanent sidewalk on the North-west corner of Ste. Catherine and Darling streets, according to the provisions of the City Charter and its amendments. One half of the cost of said work to be paid by the proprietor, and the other half by the City.

5.—*Resolved:* That a report be made to Council recommending that a sum of \$198 be voted for a permanent flagstone and coaltar sidewalk, opposite Nos. 3963 to 3979 Notre-Dame street, according to the provisions of the City Charter and its amendments. One half of the cost to be paid by the proprietor and the other half by the City.